



## FONCTIONNEMENT du JURY

### OSE TES IDÉES !

*SOUTIEN AUX PROJETS AUTONOMES DE JEUNES (11-25 ans)*

#### **Préambule**

« **Ose tes idées !** » est un dispositif départemental, qui a pour objectif de susciter, soutenir, développer et faire connaître la capacité d'initiative des jeunes de 11 à 25 ans résidents du département du Var, quels que soient leur statut, leur situation sociale ou leur niveau de qualification. Il apporte une aide aux projets à fort caractère de proximité, favorisant des actions d'animation locale et de cohésion sociale avec une finalité d'utilité sociale ou d'intérêt général.

Cette action propose aux candidats un accompagnement technique et pédagogique, une aide financière, ainsi qu'une valorisation, dans le respect des principes figurant au règlement ci-après. Les bourses sont attribuées à l'issue de l'audition des jeunes candidats avec un jury départemental réuni pour l'occasion.

#### **Les membres du jury**

Le jury est composé des membres suivants :

- **Un administrateur de la CAF du Var ayant une voix délibérative de la CAS**  
→ M. Claude TORRES
- **Un membre de la CAF du Var – Pôle d'Expertise des Politiques Sociales**  
→ Titulaire : Mme Sandra CASABONA, pouvant être supplée
- **Un membre de la SDJES du Var**  
→ Mme Marie BARGIEL, pouvant être supplée
- **Un représentant de la Ligue de l'Enseignement – FOL du Var ou un expert qu'elle missionne selon la thématique concernée par le projet.**

## **Les invités**

Le jeune ou le groupe de jeunes sont convoqués devant le jury. Dans le cadre d'un projet de groupe, le responsable du projet devra obligatoirement être présent. Il est conseillé à l'ensemble du groupe d'être présent.

Pourront également assister au jury avec une voix consultative uniquement :

- Les parrains du projet jeunes examiné
- Des accompagnateurs choisis par le(s) jeune(s)
- Des référents pouvant éclairer le jury sur certains sujets

## **La préparation du jury**

L'organisation du jury incombe au référent désigné par la Ligue de l'Enseignement - FOL du Var. Ce référent doit :

- S'assurer que les dossiers à présenter soient complets
- Provoquer un jury en contactant les interlocuteurs SDJES et CAF
- Convoquer les jeunes
- Adresser aux membres du jury les pièces du projet au minimum une semaine avant la date d'examen

## **Le déroulement du jury**

Le jury se réunira dans le lieu qui sera le plus adapté en fonction des différentes contraintes de ses membres ou des jeunes qui présentent le projet. Ce lieu pourra être au sein de l'UIOSS de la Rode, d'une agence CAF, du siège de la SDJES du Var, du siège de la Ligue de l'Enseignement – FOL du Var ou dans des locaux de partenaires institutionnels ou associatifs qui seraient mis à disposition du jury.

**L'animation du jury est assurée par le référent *Ose tes Idées !* qui en a déjà assuré l'organisation. Il devra distribuer la parole et veiller au bon déroulement de l'audition.**

Le jury s'installe minimum quinze minutes avant l'heure de convocation des premiers candidats. Il est prévu une heure par projet.

Lorsque les candidats arrivent ils s'installent face au jury. Les parrains se trouvent en retrait du jeune/groupe de jeunes. Le référent FOL du dispositif *Ose tes Idées !* introduit la réunion.

La réunion se déroule de la façon suivante :

- Présentation des membres du jury et des éventuels invités
- Présentation des jeunes et de leurs éventuels accompagnateurs
- Présentation du projet par le jeune responsable du projet
- Questions des membres du jury à l'attention du ou des jeunes porteur(s) de projet  
A cette occasion des échanges pourront éventuellement avoir lieu avec le parrain du projet
- Les jeunes se retirent
- Les membres du jury délibèrent durant environ dix minutes

## **Support**

Les jeunes venant défendre un projet sont libres d'utiliser tout support permettant d'attester de leur motivation et de présenter leur projet : objets, affiches, diaporama...

En cas d'utilisation souhaitée de matériel informatique, il est demandé aux jeunes soit de venir avec le matériel nécessaire, soit d'en avertir le jury au minimum une semaine auparavant afin qu'il puisse mettre ce matériel à disposition pour l'audition.

## **La délibération**

Les membres du jury sont libres, soit de notifier leur décision directement à l'issue de la délibération, soit de différer leur réponse, qui sera alors communiquée ultérieurement au(x) jeune(s) porteur(s) de projet par le référent *Ose tes Idées !*.

Le jury peut décider après délibération :

- d'accorder une bourse d'un montant maximum de 1 500 €
- de reporter l'examen du projet à une session ultérieure pour complément d'information
- de refuser le projet

Le paiement est assuré par la Ligue de l'Enseignement – FOL du Var par chèque libellé au jeune porteur du projet. Néanmoins le jury se réserve la possibilité d'attribuer la bourse soit au groupe constitué financièrement autonome (Junior Association...), soit à un parent, tuteur légal, ou éventuellement à la structure parraine. Cette éventualité s'appréciera au cas par cas, notamment pour les projets portés par des jeunes mineurs.